

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet JCB AERO sur la commune principale de l'AIOT Rue Jacqueline Auriol 32000 AUCH.

La référence de votre dossier est A-4-SBUGR0E7W et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 02/05/2024 à 14h41 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **40102705700058**

Raison sociale **JCB AERO**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

RUE JACQUELINE AURIOL

32000 AUCH

Signataire

Qualité : **Chief Operating Officer**

Référent

Fonction : **Director Safety Security Facility Management**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **JCB AERO**

Description des activités :

La société JCB Aero a été fondée en 1987 et fait partie depuis mai 2016 du groupe AMAC Aerospace. Actuellement, basée sur l'aéroport de Auch-Lamothe, ses cœurs de métiers sont l'aménagement intérieur d'avions et d'hélicoptères, ainsi que la fabrication de panneaux composite. JCB Aero collabore avec des sociétés prestigieuses telles que Dassault Aviation pour la fabrication de F7X Cabins, d'Airbus Hélicoptères, d'Agusta Westland et de propriétaires privés de BBJ (série 737) et d'ACJ (Série A320). La société a également gagné la confiance des acteurs

clés du marché aérien, dont GECAS, Airbus, Emirates ... Outre ses 5 000 m2 de bureaux d'ingénierie et d'ateliers de fabrication, elle dispose d'un hangar de 5 000 m2, non exploité à ce jour. Le groupe AMAC Aerospace, spécialisé dans la maintenance d'avions privés et l'aménagement de cabine très haut de gamme, souhaite y développer une activité de maintenance.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Rue Jacqueline Auriol

32000 AUCH

X : 506834

Y : 6291175

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
----------	--------	-----------------------	-----------------	--------	------------

2930	2930-1-b	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules à moteurs	Surface totale 5000 m2	DC
------	----------	--	------------------------	----

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Une organisation est déjà en place sur le site pour la gestion des déchets. Les déchets suivants sont éliminés vers des centres agréés : - DIB (20 01 99), D5 et R5, Destinataire final : Colvarec (Auch) - Métaux (20 01 99), Aluminium (17 04 02), Ferraille (17 04 05), Aluminium ferreux (17 04 07), Destinataire final : Distrifer/Brange (Auch) et/ou Colvarec (Auch) - Déchet de liquide aqueux de nettoyage (12 03 01*), D8, Destinataire final : Sarp Industries Aquitaine Pyrénées (Bassens) - Matériaux souillés d'huile (15 02 02*), R1, destinataire final : Tredi (Salaise) Une fois l'activité de maintenance mise en place, les déchets suivants seront susceptibles d'être générés et seront orientés vers des filières adaptées : Batterie usagée au lithium/nickel-cadmium (16 06 02*), batterie usagée au plomb (16 06 01*), huile usagée (12 01 07*), kérosène usagé (13 07 03*), pneumatiques usagés (16 01 03)

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **NON**

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

Les équipements suivants sont présents dans le hangar : - un réseau de détecteurs de fumées et de flammes avec un report d'alarme - un dispositif de désenfumage : Les exutoires en toiture sont commandés par thermofusibles ou manuellement - un système d'extinction automatique à mousse de type déluge commandé par la détection incendie (émulseur AFFF dosé à 3%) selon norme APSAD R1 - des extincteurs portatifs 3 poteaux d'incendie peuvent être utilisés par les services d'incendie et de secours pour défendre le site de JCB AERO (poteau n°13423 situé sur la voie publique devant le portail d'entrée, poteau privé n°13424 situé sur le site, poteau privé n°13425 situé sur le site). Un plan présentant la localisation et les débits de ces derniers se trouve en annexe. Un point d'aspiration (n°13426) public sur un point d'eau naturel (lac) a également été répertorié avec une aire de mise en aspiration et une colonne fixe d'aspiration aménagées à une distance inférieure à 300m des bâtiments.

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **OUI**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **OUI**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Non

Nom de l'autorisation ou de la déclaration Date de dépôt

2018/0377

01/08/2018

**Organisme
en charge
de l'
instruction**

DREAL

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)